VIDÉO PROTECTION

Après avoir travaillé avec la Communauté de Communes du Pays Fertois, puis avec quelques communes dans le sens d'une mutualisation des travaux de la vidéoprotection, la commune a décidé de se lancer seule et ainsi, ne plus perdre de temps. Comme nous l'avions déjà publié dans de précédents articles, la vidéo protection, ce n'est pas seulement filmer, il faut que les images soient exploitables par les services de l'ordre. Il faut transporter l'image et la stocker sans perdre en qualité.

Nous avons donc recueilli les conseils du chef de la brigade de la Ferté-sous-Jouarre ainsi que du référent départemental « sûreté ». Dans un second temps et au regard de la complexité juridique (la règlementation, notamment en matière de respect de la vie privée sera strictement appliquée) et technique du projet, la municipalité a préféré s'attacher les compétences d'un professionnel dans la rédaction du cahier des charges et du cahier des clauses techniques particulières. A l'issue des études sur plan et sur site, et toujours en collaboration avec la gendarmerie, notre consultant a retenu les lieux d'implantation des cameras les plus judicieux. L'orientation et l'ensoleillement ont également été des facteurs de décision. Aux caméras de contexte (visualisation de l'environnement par champ large) pourront être adjointes des caméras spécifiques à la lecture des plaques d'immatriculation. Le cahier des charges ainsi validé, l'appel d'offres a été lancé le 5 juin 2018. Six entreprises se sont présentées le 21 juin aux fins de visite des sites. Quatre entreprises ont finalement déposé une offre de service. Après négociation et application des coefficients d'exigibilité (note « technique » 60% et note « prix de l'offre » 40%) notre consultant a retenu la société SIRIS-protection.

Cette décision a été entérinée le 19 juillet par le conseil municipal. Bien évidemment, en parallèle, la municipalité a sollicité des subventions : la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » auprès de l'Etat, de « L'aide au soutien à l'équipement en vidéoprotection des communes » auprès de la région et du « Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance » auprès du ministère de l'intérieur. Au regard du volume financier nécessaire, le marché a été tronçonné en une tranche ferme et des tranches conditionnelles (activables ou non, dans la limite de notre budget, et dont l'ordre n'est pas fixé). La première tranche ferme, devrait voir le jour au printemps 2019.

Neuf cameras équiperont le « noyau mairie » : le carrefour Raymond Poincaré / Pasteur / Paul Tripier sera protégé, ainsi que les écoles, le parking, l'église et les commerçants. La rue des Vallées, de même que l'AEDE seront placées sous surveillance.

D'autres protègeront :

- rue Pasteur, rue Pierre et Marie Curie, rue de l'Abreuvoir,
- rue André Hache,
- hameau d'Arpentigny,
- hameau de Montretout.

EN SAVOIR PLUS

MAIRIE DE
ST JEAN LES DEUX JUMEAUX

46 rue Raymond Poincaré
77660 Saint Jean Les Deux Jumeaux

01.64.35.90.12

Nous contacter

Copyright 2025 Mairie de St Jean les Deux Jumeaux